



L'OACI REÇOIT LE COMPTE RENDU PRÉLIMINAIRE DE L'ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT DU VOL MH17

MONTRÉAL, le 9 septembre 2014 – Le bureau néerlandais de la sécurité des transports a soumis aujourd'hui son compte rendu préliminaire de l'enquête sur l'accident du vol MH17 à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), conformément aux dispositions de l'Annexe 13 – *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation* – de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

L'Australie, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Malaisie, le Royaume-Uni et l'Ukraine participent à l'enquête au titre de l'Annexe 13 sur l'accident du vol MH17, dirigée par les Pays-Bas par le truchement de représentants accrédités.

« L'OACI est encouragée de constater que l'enquête sur l'accident du vol MH17 est en bonne voie avec la coopération productive de représentants internationaux accrédités, a déclaré M. Olumuyiwa Benard Aliu, Président du Conseil de l'OACI. L'Organisation continuera à appuyer pleinement les Pays-Bas, ainsi que leur équipe internationale, en attendant les conclusions et recommandations qui figureront en définitive dans le rapport final sur l'accident. »

Peu après l'accident du vol MH17, l'OACI a établi une *Équipe spéciale sur les risques encourus par l'aviation civile en zone de conflit* (TF RCZ), qui s'est déjà réunie à deux reprises. L'Équipe spéciale se réunira de nouveau en décembre pour sa prochaine série de discussions ; entre-temps, le Conseil de l'OACI examinera ses conclusions préliminaires le mois prochain.

- 30 -

Ressources pour les rédacteurs :

[Compte rendu préliminaire](#) tiré du site du bureau néerlandais de la sécurité des transports.

[Déclaration conjointe OACI, IATA, ACI, CANSO](#) (29 juillet) sur les risques encourus par l'aviation civile en zone de conflit.

Les communiqués connexes et la vidéo de la conférence de presse du 29 juillet sont disponibles à la [Salle des nouvelles](#) de l'OACI.

Contact :

communications@icao.int